ritz (Geordsché). Le musselim de Castoria est aussi le subordonné du visir de Monastir. »

Crousse (1) :

« La Macédoine comprend deux régions distinctes : la partie basse et la partie haute. La première, située à proximité du littoral, présente de grandes plaines, de larges et fertiles vallées. La partie haute (la Paconie des anciens), au contraire, est montueuse et couverte de vastes forêts. Les villes principales de la Macédoine sont : Salonique (Sélanik en turc), la Thessalonique des Macédoniens, ville industrielle et commerçante. Après Salonique, nous avons *Bitolia* ou *Toli-Monastir*, 15.000 habitants; *Kastoria*, située sur un beau lac; au nord de Bitolia, *Ouscoup* (Uscub) ou Scopia, sur le Vardar; au nord-est de Salonique, *Sérès*, dans une plaine fertile; à l'ouest de Salonique se trouvent *Vodena* et *Janitza*. La presqu'île de Salonique, l'ancienne Chalcidique, est un appendice de la Macédoine. »

(1) *La Péninsule gréco-slave; son passé, son présent et son avenir*, par Franz Crousse. Bruxelles, 1876, pp. 202 et 203.

CHAPITRE II

Divisions administratives.

Géographiquement, la partie de la péninsule ottomane, placée sous la domination turque, comprend cinq régions. Chacune de ces régions a un nom historique. Ce sont l'Albanie, l'Épire, la Thessalie, la Macédoine et la Thrace.

La division administrative ne tient aucun compte des données géographiques. Elle a formé six unités (vilayets) qui portent respectivement le nom de leur chef-lieu, où réside un gouverneur général. Nous avons, par conséquent, les vilayets de Salonique, de Monastir, d'Uscub (ou Cossovo), de Janina, de Scutari et d'Andrinople.

La carte montre avec évidence le caractère artificiel de ces groupements, que seule la politique explique.

En divisant de la sorte ce pays, le gouvernement turc poursuivait des buts précis. Il espérait effacer jusqu'au souvenir de l'histoire nationale des populations chrétiennes conquises (1); fortifier dans chaque vilayet l'élément musulman et assurer autant que possible sa prédominance sur les éléments chrétiens; morceler l'élément le plus compact et le plus vivace; réunir dans chaque vilayet (2) des nationalités hostiles. Grâce à l'attribution de certains

(1) Protocole n° 7. Annexe A, p. 350. *Blue Book*. « La politique du Divan voulant effacer les noms des grandes divisions précitées, qui rappelaient trop l'importance historique des nationalités et morceler en même temps les vilayets, supprima les dénominations de Bulgarie, etc. ». Voir : *Livre jaune de 1877*, p. 134 ; *les Négociations relatives au traité de Berlin* par Adolphe d'Avril, Paris, 1886, Ernest Leroux, édit., p. 83.

(2) Dans la formation des vilayets, on a séparé ceux qui auraient dû être unis. On a mis ensemble des élément disparates de manière à ce qu'ils se combattent et finalement se neutralisent.